



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 14766

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la création d'agences régionales de santé (ARS) à partir des agences régionales de l'hospitalisation (ARH). La compétence des ARS pourrait s'étendre à l'ensemble du champ sanitaire (public - privé - ambulatoire), celle des ARH étant actuellement limitée à l'hospitalisation publique et intervenant à la marge, sur l'hospitalisation privée. En effet, comment peut-on organiser des réseaux de soins pertinents sans prendre en compte toutes les formes d'interventions possibles, et en particulier celles de la médecine libérale. Il lui demande si de nouvelles dispositions législatives vont être prises à ce sujet, notamment dans le cadre de la nouvelle étape de décentralisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14766

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2175